

## Inscription à la formation en apprentissage

***Titre professionnel Médiateur Social Accès aux Droits et aux Services  
(MSADS)***

### Pièces à fournir

#### **Pour un contrat d'apprentissage**

- CERFA 10103-14 complété et signé (formulaire + notice en pièce jointe)
- Justificatif d'adhésion OPCO
- Justificatif du diplôme du Maître d'Apprentissage et/ou justificatif d'expérience professionnelle (nombre d'années)

#### **Rappel de la procédure**

- L'employeur complète le CERFA et fournit les justificatifs listés ci-dessus.
- Une fois les documents reçus par notre OFA :
  - Nous proposons un entretien de positionnement à l'apprenti-e, afin d'intégrer les aménagements nécessaires, s'il y a lieu, aux éléments du CERFA et de la convention.
  - Nous dématérialisons le contrat et la convention de formation.
- Les documents sont envoyés pour signature électronique à l'employeur et à l'apprenti.
- Après signature, l'OFA télétransmet le **CERFA APPRENTISSAGE** à l'OPCO.
- L'OPCO dispose d'un délai maximum de 20 jours pour valider le contrat et adresser l'accord d'enregistrement à la DREETS, avec copie à l'employeur.